La «lutte contre l'islamophobie» reconnue d'intérêt général

09/06/2011 à 19h47

Soutenir financièrement le *Collectif contre l'islamophobie en France* (CCIF), fondé en 2004, donne droit désormais à une réduction d'impôts à hauteur de 66 %. Il vient en effet d'être reconnue d'intérêt général par les autorités. A ce titre, l'association pourra délivrer des reçus fiscaux aux donateurs afin qu'ils puissent obtenir une déduction fiscale.

Le CCIF rejoint des associations et des fondations telles que la Ligue nationale contre le cancer, l'Institut Pasteur ou encore le Sidaction qui permettent cet avantage fiscal.

Saphirnews